

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Mélange                                 |
| Nom commercial   | : Thiotrac 300                            |
| Code du produit  | : 9FS300                                  |
| Type de produit  | : Solution d'engrais Azoté avec Soufre(S) |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle |
| Utilisation de la substance/mélange | : Fertilisant   |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Fertilisant   |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SECO Fertilisants  
rue Séverine  
60772 Ribecourt - France  
T 03 44 75 75 00 - F 03 44 75 74 88  
[fds@secofert.fr](mailto:fds@secofert.fr) - <http://www.secofert.fr>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire  |
|----------|--|---|-------------------|--|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid                  | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel                                   | +32 70 245 245    | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France   | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen<br>Hôpital Charles Nicolle             | 1, rue de Germont<br>76031 Rouen Cedex                                  |                   |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers<br>C.H.U   | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                   | +33 2 41 48 21 21 |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode                         | Place Amélie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80 |  |
| France   | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble<br>CHRU Hôpital Albert Michallon    | BP 217<br>38043 Grenoble Cedex 09                                       |                   |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE<br>C.H.R.U  | 5 avenue Oscar Lambret<br>59037 Lille Cedex                             | 0 800 59 59 59    |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON  | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Sainte Marguerite                    | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central                                  | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex        | +33 3 83 22 50 50 |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal                            | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |  |
| France   | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims<br>Hôpital Maison Blanche              | 45, rue Cognac-Jay<br>51092 Reims Cedex                                 |                   |  |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes<br>CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09                        | +33 2 99 59 22 22 |  |

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse  | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|--|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG<br>Hôpitaux universitaires              | 1 Place de l'Hôpital<br>BP 426<br>67091 Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |             |
| France | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex          | +33 5 61 77 74 47 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau, savon  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom        | Identificateur de produit   | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                  |
|------------|---|---------|--|
| Ammoniaque | (n° CAS) 1336-21-6<br>(Numéro CE) 215-647-6<br>(Numéro index) 007-001-01-2<br>(N° REACH) 01-2119488876-14 | 2 - 2,9 | Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 2, H411 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les effets peuvent être retardés.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Douleur. Ampoules.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeurs, douleur. Larmoiement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut entraîner une irritation de la bouche et de l'oesophage.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Ammoniac.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Protection en cas d'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Arrêter ou circonscrire la fuite. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable/terre. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 8 et 13 pour plus d'information.

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

Matières incompatibles : Matières combustibles.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| Ammoniaque (1336-21-6) |                          |                      |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| France                 | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 7 mg/m <sup>3</sup>  |
| France                 | VME (ppm)                | 10 ppm gazeux        |
| France                 | VLE(mg/m <sup>3</sup> )  | 14 mg/m <sup>3</sup> |
| France                 | VLE (ppm)                | 20 ppm Gazeux        |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

##### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection chimique répondant à EN 374:3". Demander conseil au fournisseur de gants."

##### Protection oculaire:

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées CEN: EN166

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (manches et col fermés)

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Dans le cas de libération d'ammoniac, utiliser un masque facial complet avec cartouche filtrante K2.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : rouge.                   |
| Odeur  | : Ammoniacque.             |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 8 - 9                    |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : < 0 °C                   |

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| Point de congélation               | : < 0 °C                   |
| Point d'ébullition                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                     | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation    | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition       | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                   | : 1,317                    |
| Solubilité                         | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique               | : < 100 mPa.s              |
| Propriétés explosives              | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes             | : Ininflammable.           |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute contamination par des substances étrangères.

### 10.5. Matières incompatibles

L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Thiotrac 300               |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| DL50 orale rat             | Aucune donnée disponible |
| DL 50 cutanée rat          | Aucune donnée disponible |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | Aucune donnée disponible |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
pH: 8 - 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: 8 - 9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

| Ammoniaque (1336-21-6)      |  |
|-----------------------------|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 48 mg/kg de poids corporel/jour 4 semaines |

Danger par aspiration : Non classé

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

| Thiotrac 300           |                          |
|------------------------|--------------------------|
| CL50 poisson 1         | Aucune donnée disponible |
| CE50 Daphnie 1         | Aucune donnée disponible |
| EC50 72h algae 1       | Aucune donnée disponible |
| Ammoniaque (1336-21-6) |                          |
| CL50 poisson 1         | 0,89 mg/l Eau douce      |
| CE50 Daphnie 1         | 101 mg/l Eau douce       |
| NOEC (chronique)       | 0,79 mg/l daphnie        |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Thiotrac 300                 |                                |
|------------------------------|--------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible.      |
| Ammoniaque (1336-21-6)       |                                |
| Persistance et dégradabilité | Intrinsèquement biodégradable. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Thiotrac 300                 |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible.            |
| Ammoniaque (1336-21-6)       |                                      |
| Log Pow                      | -0,64                                |
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

| Thiotrac 300   |                                  |
|----------------|----------------------------------|
| Ecologie - sol | Produit très soluble dans l'eau. |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : S'assurer que le moyen de transport est propre avant chargement. Eviter le transport de toute autre matière qui pourrait contaminer le produit (voir rubrique 10). Eviter tout contact avec une source chaude.

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport par rail

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830.

Abréviations et acronymes:

ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways  
ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road  
AF : Assessment factor  
BCF : Bioconcentration factor  
Bw: Body weight  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CLP : Classification, labelling, packaging  
CSR: Chemical Safety Report  
DMEL : Derived maximum effect level  
DNEL: Derivative No effect Level  
EC: European Community  
ELV : Emission limit values  
EN: European Norm  
EUH: European Hazard Statement  
EWC : European Waste catalogue  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
LC50: Median lethal concentration  
LD50 : Median lethal dose  
NOAEL : No-observed-adverse-effect-level  
NOEC : No observed effect concentration  
NOEL : No observed effect level  
OEL : Operator exposure level  
PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic  
PEC : Predicted effect level  
PNEC: Predicted No effect Concentration  
REACH : Registration, evaluation and autorisation of chemicals  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
STEL: Short Term Exposure Limit  
TWA : Time weighted average  
vPvB: Very persistent, very bioaccumulative

Conseils de formation : Le personnel manipulant ce produit doit être informé des mesures de précaution recommandées et devrait avoir accès à cette information.

Autres informations : **IMPORTANT:** les informations contenues dans cette fiche de sécurité se rapportent exclusivement au produit mentionné. Elles sont fournies de bonne foi et au mieux de nos connaissances actuelles. Elles n'engagent nullement notre responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'emploi du produit, d'une application autre que celle prévue pour le produit ou de l'utilisation des informations de cette fiche. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose d'informations complètes et de respecter toutes les prescriptions en matières de protection de l'homme et de l'environnement durant la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit.

Full text of H- and EUH-phrases:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Acute 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2                |
| Skin Corr. 1B     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                                      |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                  |
| H315              | Provoque une irritation cutanée   |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux   |
| H335              | Peut irriter les voies respiratoires  |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques                                       |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme   |

FDS UE (Annexe II REACH)



# Thiotrac 300

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables*